

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 11 janvier 2021, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Vacant	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 25 et il souhaite la bonne année à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2021-01-01

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 16 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 14 et 17 décembre 2020;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Règlement de taxation 2021;**
8. **Programme d'aide à la voirie locale;**
9. **Fermeture de l'hôtel de ville 2020;**
10. **Abonnement : Québec municipal, Journal du Haut-St-François et ADMQ;**
11. **Station d'épuration : automatisation;**
12. **Contrat pour les pelouses;**
13. **Paiement des comptes :**
 - 13.1 **Comptes payés ;**
 - 13.2 **Comptes à payer ;**
14. **Bordereau de correspondance;**
15. **Rapports :**

- 15.1 Maire;
- 15.2 Conseillers;
- 15.3 Directrice générale;
- 16. Varia;
- 17. Période de questions réservée au public ;
- 18. Évaluation de la rencontre;
- 19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU 14 ET 17 DÉCEMBRE 2020**

Résolution 2021-01-02

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par la conseillère Karine Montminy,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 2021-01-03

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Madame Édith Rouleau dépose un résumé des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement durant le mois de décembre.

6. **CDSM**

Aucun dossier présenté au conseil.

7. **RÈGLEMENT DE TAXATION 2021**

Résolution 2021-01-04

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

Règlement numéro 444-2020

imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2021 ainsi que les conditions de leur perception

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Malo tenue le onzième jour de janvier de l'an deux mille vingt et un et à laquelle assistent Monsieur le Maire, Benoit Roy et les conseiller-ère-s, Karine Montminy, Lyse Chatelois, Marcel Blouin, Robert Fontaine et Marc Fontaine, la résolution 2021-01-04 décrétant l'adoption du règlement numéro 444-2020 qui se lit comme suit :

- ATTENDU QUE** les taxes et les compensations doivent être imposées annuellement par règlement;
- ATTENDU QUE** en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil a le pouvoir de réglementer le nombre de versements offerts aux contribuables pour acquitter le compte de taxes et les compensations pour les services municipaux;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par la conseillère Karine Montminy le 14 décembre 2020;
- ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2021 ainsi que les conditions de leur perception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

- ATTENDU QUE** La municipalité de Saint-Malo a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Résolution 2021-01-05

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Malo approuve les dépenses d'un montant de 54 831.24\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE 2021

ATTENDU QUE l'hôtel de ville est fermé lorsqu'il y a des congés fériés;

ATTENDU QUE la fermeture de l'hôtel de ville peut être déterminée et adoptée pour chaque congé férié au début de chaque année;

Résolution 2021-01-06

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE les dates de fermeture de l'hôtel de ville pour l'année 2021 sont ci-dessous détaillées :

Pâques	Lundi, le 5 avril 2021;
Journée des Patriotes	Lundi, le 24 mai 2021;
St-Jean-Baptiste	Jeudi, le 24 juin 2021;
Fête du Canada	Jeudi, le 1 juillet 2021;
Fête du travail	Lundi, le 6 septembre 2021;
Action de grâces	Lundi, le 11 octobre 2021;
Congé des Fêtes	Mercredi, le 22 décembre 2021 au Mardi, le 4 janvier 2022, inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. ABONNEMENT : QUÉBEC MUNICIPAL, JOURNAL DU HAUT-ST-FRANCOIS ET ADMQ

ATTENDU QUE le bulletin *Québec municipal* est un outil de gestion qui aide les élus et les employés municipaux dans leur prise de décision;

ATTENDU QUE le Journal régional Le Haut-Saint-François sollicite une contribution financière ce qui permet aux citoyen-ne-s de recevoir gratuitement le journal;

ATTENDU QUE madame Édith Rouleau est membre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui lui offre des formations et une protection dans l'exercice de ses fonctions de directrice générale;

Résolution 2021-01-07

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

DE renouveler l'adhésion à *Québec Municipal* pour l'année 2021 au coût de 148.57 \$ taxes non incluses.

DE contribuer au Journal régional *Le Haut-Saint-François* au coût de 576,00 \$ sans taxes pour l'année 2021.

DE payer le renouvellement 2021 (495 \$, taxes non incluses) et les assurances (390 \$ taxes incluses) de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant total de 959.13 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. STATION D'ÉPURATION ; AUTOMATISATION

ATTENDU QUE le Conseil Municipal de Saint-Malo désire automatiser la station d'épuration;

ATTENDU QU' en automatisant la station d'épuration, la réduction de la main d'œuvre pourrait être envisagée.

ATTENDU QU' une soumission a été demandé à l'entreprise Electro- Concept;

Résolution 2021-01-08

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la soumission de l'entreprise Electro-Concept telle que décrite dans la soumission #13737 au montant de 16 000 \$ taxes non incluses pour l'automatisation de la station d'épuration.

12. CONTRAT POUR LES PELOUSES

Remis à une séance ultérieure.

13. PAIEMENT DES COMPTES

13.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 82 839.66 \$ payés depuis le 15 décembre 2020;

Résolution 2021-01-09

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine et
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 82 839.66 \$ payés depuis le 15 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Comptes à payer

13.2.1. Parc école

ATTENDU QU' à la résolution 2020-04-71 le conseil municipal a accepté d'offrir un soutien financier pour un montant maximal de 10 000\$ taxes incluses pour l'achat de module de jeux pour l'école Notre-Dame-De-Toutes-Aides de Saint-Malo;

ATTENDU QUE le projet a débuté;

Résolution 2021-01-10

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de 10 000\$ pour le projet du parc école à l'école Notre-Dame-De-Toutes-Aides de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2.2. EMV Constructions

ATTENDU QU' à la résolution 2020-09-177 le conseil municipal a autorisé l'achat de matériaux chez BMR au montant de 1464.36 \$ taxes non-incluses pour la réfection de la toiture de la station d'épuration.

ATTENDU QU' à la même résolution, le conseil municipal a autorisé EMV Constructions à effectuer les travaux de réfection de la toiture de la station d'épuration pour un montant de 1 000\$ taxes non-incluses.

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté de payer le compte de 1 276.20\$ taxes non incluses à EMV Constructions pour les travaux de changement de toiture de la station d'épuration de Saint Malo;

Résolution 2021-01-11

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de 1 276.20 \$ plus taxes applicables à EMV Constructions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2.3. PG Solutions

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté de payer le compte de 6 725.00\$ taxes non incluses à PG Solutions pour la prolongation de la licence du logiciel de comptabilité;

Résolution 2021-01-12

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de 6 725.00\$ plus taxes applicables à PG Solutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2.4. Marie-Eve Breton

ATTENDU QUE madame Marie-Eve Breton, après sa démission du poste de l'adjointe administrative, a été engagée pour former la nouvelle adjointe administrative.

ATTENDU QUE Marie-Eve Breton a déposé sa feuille de temps au conseil.

Résolution 2021-01-13

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement à Marie-Eve Breton de 6h30 à 23\$/h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

14.1 Politique d'investissement du fonds vitalité des milieux de vie.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit se positionner sur le processus et les orientations de financement dans le cadre du Fonds de vitalité des milieux de vie;

Résolution 2021-01-14

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le processus d'approbation des projets locaux se fasse via le conseil municipal;

QUE le processus de réception des demandes à la municipalité soit en continu;

QUE la municipalité reconnaisse les outils de planification suivants pour orienter le financement des projets :

- Plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et des aînés de Saint-Malo;
- Plan d'urbanisme;
- Plan Inode.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2. Demande de citoyennes Jocelyne Laperle et Mireille Laperle

Remis à une séance ultérieure.

15. RAPPORTS :

15.1 Maire

Rien à signaler.

15.2 Conseillers

Rien à signaler.

15.3 Directrice générale

15.3.1 Embauche de l'adjointe administrative.

ATTENDU QUE le poste d'adjointe administrative est maintenant disponible parce que madame Marie-Eve Breton a donné sa démission;

ATTENDU QUE les candidates sélectionnées ont été rencontrées pour le poste le vendredi 8 janvier 2021 à la municipalité de Saint-Malo;

Résolution 2021-01-15

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE madame Gabriela Fiema est engagée comme adjointe administrative par la municipalité de Saint-Malo et elle entrera en fonction à partir du 18 janvier 2021.

QUE la rémunération de madame Gabriela Fiema lui sera versée selon l'entente passée avec elle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question n'a été posée.

18. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 20 h 35.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière